

# LA VIE A LILLE AUTREFOIS

## Les Châteaux forts

### Le CASTRUM

Au XII<sup>e</sup> siècle, lorsque Baudouin V fonda la Collégiale Saint-Pierre à Lille, la ville comportait deux parties bien distinctes : le **CASTRUM** et le **forum**.

Le **CASTRUM**, lieu de résidence du Comte, était un château fort ou plus exactement un camp retranché contenant le Palais du Comte, l'ancien Comitis ou Palais de la salle, un atelier monétaire près desquels se trouvait la Collégiale et un hôpital. Des habitations réparties en diverses artères couvraient le reste des terrains.

Le forum occupait l'emplacement de la Grand-Place et de la place du Théâtre actuelles, qui alors ne formaient qu'une seule étendue sur l'un des côtés de laquelle s'élevait la primitive église Saint-Étienne dont le portail s'ouvrait à l'entrée de la rue Esquermoise ; là où se trouve de nos jours l'immeuble portant les numéros 24, 26 bis, occupé par la maison Complexus frères. — Plusieurs rues venaient aboutir au forum, constituées avec lui l'agglomération marchande protégée de son côté par une fortification.

On ignore à quelle époque remonte la fondation du **CASTRUM** qui existait bien avant la Collégiale qui s'y édifia au milieu du XI<sup>e</sup> siècle. Ce château, comme en possédait Douai, Valenciennes, Arras, Bruges, Gand, Courtrai, Bruxelles et Louvain et où aussi était renfermée l'église principale du lieu, formait en quelque sorte une ville dans une autre et son étendue était assez considérable.

Par rapport à la topographie actuelle de la ville, son enceinte suivait cette ligne de démarcation : à l'E., le canal de la Basse-Dedelle (côté du Palais de Justice) depuis la derrière de l'Hôpital Comtesse jusqu'au Pont-Neuf ; à l'O., la rue du Pont-Neuf depuis le Pont jusqu'à la rue Saint-Pierre ; à l'O., le tracé des remparts formait une ligne diagonale à partir de l'angle des rues Saint-Pierre et Négrier, occupé par l'immeuble portant le n° 15 de la rue Saint-Pierre, jusque vers l'entrée de la rue Marais, aux environs de l'ancienne cour Saint-Joseph, après avoir traversé la rue de la Préfecture à peu près par son milieu. Là, le front S. de la forteresse s'élevait en bordure de l'une des rives du canal de la Monnaie, dont les eaux baignaient le pied des remparts, jusqu'à l'endroit où ce canal se jette dans la Basse-Dedelle.

Deux portes donnaient accès au **CASTRUM**. L'une, le mettant en communication avec la ville, située à peu près à la hauteur du Moulin Saint-Pierre, était précédée d'un pont appelé Pont du Castel ; l'autre, dite « Porte des Roux » et plus tard **Pont de St-Pierre**, se dressait au carrefour formé par les rues Saint-Pierre, Saint-André, Négrier et du Pont-Neuf, sur l'un des côtés duquel s'élevait l'Hôtel des Archives départementales.

Enfin une poterne, nommée « Poterne du poulpeier », était ménagée à l'endroit où finissait alors la rue d'Angleterre, c'est-à-dire vers l'endroit où viennent aboutir les rues Marais et des Trois-Mollettes.

Ces deux portes commandaient l'artère principale qui traversait le **CASTRUM** et débouchait aujourd'hui rue de la Monnaie et rue Saint-Pierre. Sur cette artère s'élevaient les monuments principaux qui renfermaient la forteresse et qui se trouvaient tous du même côté vers le N.-E., en venant de la Grande-Chaussée. Après avoir franchi le pont du Castel, on rencontrait, à droite, les dépendances du Palais de la Salle, sur lesquelles la comtesse Jeanne fit plus tard élever l'Hôpital Notre-Dame dit Comtesse (en 1236), puis le Palais proprement dit, la Collégiale, son cloître et ses dépendances qui s'étendaient jusqu'à la Porte des Roux.

Au côté opposé de cette grande artère, vers le S.-O., venait aboutir les rues qui desservaient les constructions particulières élevées sur le reste des terrains. Ces anciennes rues existent encore de nos jours, ce sont : la rue au Péterinck — où, soit dit en passant, habitaient les plus riches bourgeois au XIII<sup>e</sup> siècle —, la placette aux Oignons, la rue des Vieux-Murs, la rue Coqueret, la partie de la rue d'Angleterre comprise entre la place du Concert et l'endroit où aboutissent les rues Marais et des Trois-Mollettes.

La Motte Madame, sur laquelle avait dû s'élever vers le IX<sup>e</sup> siècle une construction militaire, formait alors, à elle seule, une forteresse destinée à défendre le pays contre les invasions normandes, flanquée du front S.-E. du **CASTRUM**. Il est probable que ce point stratégique fut employé lors de la construction du **CASTRUM** pour renforcer ses moyens de défense et qu'au sommet de la butte se dressa le donjon ou retrait du château.

(A suivre) Em. THEODORE.

## Le Syndicat unitaire de la T. C. R. P. a fait voter la grève générale pour aujourd'hui

Pour protester contre la révocation de plusieurs de ses membres, le Bureau du Syndicat Unitaire de la T. C. R. P. a tenu hier soir des réunions Boulevard des Filles du Calvaire et rue de la Grande aux Belles. Plusieurs orateurs de la C. G. T. U. ont protesté contre les sanctions prises par la T. C. R. P.

A la fin de la séance, un ordre du jour a été voté disant notamment :

Pour démontrer leur volonté de faire passer les sanctions prises en violation du droit syndical et exiger la discussion immédiate des revendications, le personnel de la T. C. R. P. fait appel à tous les travailleurs de la T. C. R. P. pour commettre dès aujourd'hui, jeudi 7 juin, la grève générale.

Cet ordre du jour a été voté par acclamations.

## Avant de publier une PETITE ANNONCE avez-vous consulté sérieusement celles du « Réveil du Nord » répondu à toutes celles qui vous ont intéressé ?

## SEPT ENFANTS TUÉS DANS UNE COLLISION

On mande d'Albany (Illinois) : une collision s'est produite entre un auto et un tramway. Sept enfants ont été tués.

## CARNET

NAISSANCE. — Nous sommes heureux de féliciter notre excellent collaborateur M. GRETAUX, agent de nos services administratifs de publicité, de la naissance de sa fille Françoise.

## Le mystère de Paris-Plage

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Voici d'abord M. Serreant, avocat de M. Wilson, un ami de ces derniers l'accompagnant sur son bateau à moteur. C'est M. Saone, directeur de l'Agence Lloyd National Bank à Paris-Plage, celui-là même qui offrit à l'horrible Mme Wilson de monter dans une voiture qui la ramènerait plus rapidement à son domicile.

A 12 h. 30, le paquebot est amarré. Sur une passerelle, un sous-officier de commissaires s'empare de M. Wilson et le fait passer à terre. Parmi les derniers qui quittent le « Biarritz » se trouve M. Wilson, en pardessus gris foncé, chapeau mou de haute couleur ; derrière lui, un homme à lunettes, son frère. Les deux Anglais se dirigent aussitôt vers le quai.

Puis, quand à la salle de la douane, la visite est terminée, MM. Garanger et Royer se joignent au groupe et tous se concertent et se donnent rendez-vous.

M. Wilson monte en taxi et gagne l'Hôtel Christol, place Frédéric Sauvage.

## Grand conciliabule au Parquet

Trois heures sonnent à l'horloge du vestibule de la Cour d'Assises. On se rend dans un taxi au Palais de Justice de Boulogne, MM. Wilson et M. Serreant y étaient déjà. Le groupe, qui grossit tout à l'heure M. Urieux, chef de la Brigade Mobile, qui lui-même, dans le véhicule de M. Lefebvre (Lillois) prend place dans la Chambre des Avoués, et c'est un grand conciliabule secret qui se tient.

Les portes sont fermées. L'avocat est muet, quand nous l'interviewons, alors qu'il se rend, appelé par une plaidoirie, à l'audience générale du Cour d'assises qui se tient à l'étage supérieur.

M. Urieux n'est pas plus loquace quand, à 3 heures, il va prendre le dernier train pour Lille, l'auto qui l'avait amené étant en panne.

## M. Wilson a retracé la vie de sa femme

Enfin, nous finissons par apprendre que, sur la demande des policiers, M. Wilson a retracé la vie de sa femme. M. Wilson a dit qu'il avait été dans un dancing où Mme Wilson aurait passé de longs moments ; de noms de personnes avec qui elle avait eu des relations, il n'en a pas dit un seul. Il lui aurait montré aimant les très mondains de la haute société « sur les bords de la Riviera » : Nice, Cannes, Monte-Carlo, etc. Il aurait donné tous les renseignements susceptibles d'aider les recherches, renseignements qui furent consignés dans un rapport d'une dizaine de pages.

## Certaines personnes vont être entendues

A 17 h. 30, MM. Garanger et Royer repartaient pour le pavillon Prince de Galles à Paris-Plage, où ils ont établi leur quartier général. Ils vont entendre de quelques auditions et peut-être encore à des confrontations.

A 19 h. 30, M. Wilson prenait congé de M. Serreant et regagnait l'Hôtel Christol, d'où il partit en Angleterre par le paquebot de 19 h. 30.

Peut-être resteront-ils encore quelques jours à Boulogne, ils ont, en effet, déclaré qu'ils se tenaient prêts à venir à disposition du magistrat instructeur et des policiers.

L'affaire semble donc devoir s'orienter maintenant vers la recherche d'un « homme monde » et la thèse du drame passionnel va reprendre.

Est-ce la bonne piste ? L'avenir le dira.

## L'enquête sur la mort tragique d'une femme à Boulogne

Nous avons longuement relaté, ces jours derniers, les circonstances dans lesquelles Mme Pochet fut retrouvée morte, fracturée, au pied d'une falaise. L'instruction de cette affaire avait été confiée à M. Bourdieu, qui avait procédé à des auditions, auteurs de cette affaire, inculpés de meurtre, le sieur Flahaut et Gence, ainsi que la femme de ce dernier, qui fut laissée en liberté provisoire sous la surveillance de sa famille.

L'autopsie du corps de Mme Pochet, effectuée, le rapport est parvenu hier matin à l'instruction et l'expert pratiqua qui a fait l'analyse ne peut conclure s'il y a eu crime ou accident. Mme Pochet mourut d'une hémorragie sur le rivage et sa fracture de crâne et un bras.

L'instruction confronta aujourd'hui jeudi Flahaut et les époux Gence d'une part et, d'autre part, deux habitants de Willemer, témoins d'une discussion intervenue peu avant la chute de Mme Pochet.

## Une marinière, originaire d'Aubigny-au-Bac, a tué son mari à Paris

Hier, vers 15 heures, les marinières se trouvaient à bord des péniches amarrées devant la Hève aux environs de Paris. Elles étaient attirées par le bruit d'un coup de revolver tiré sur le bateau « La Réunion ». Puis ils virent une femme se jeter dans la Seine, tentant de se noyer dans sa main. Ils se portèrent aussitôt vers le lieu du drame et trouvèrent sur le pont de la péniche, François Abolviyer 36 ans, originaire du Finistère, baignant dans son sang. Il avait été atteint par une balle dans les reins.

Pendant que des marinières transportaient la victime dans une pharmacie voisine, d'autres repêchèrent Mme Abolviyer, qui fut appréhendée par des gendarmes. Elle fut conduite au commissariat de police du quartier Saint-Victor, Mme Abolviyer, née Françoise Boutte, âgée de 33 ans, originaire d'Aubigny-au-Bac, épouse de Douai, a fait les déclarations suivantes :

« Depuis quatre ans, mon mari et moi avions de nombreuses discussions et aujourd'hui il me rendait vers 14 heures le 6 juin. Une nouvelle discussion s'est élevée et comme mon mari me menaçait, je suis descendue dans notre cabine et ai pris un revolver. Je l'ai tiré sur sa main. Il se porta derrière moi et me tira dans le dos. J'ai sauté à l'eau. »

Des marinières, interrogées, ont donné de bons renseignements sur le compte de M. Abolviyer. Elles ont déclaré qu'il était décoré de la croix de guerre. Il ne s'expliquent pas le geste de sa femme.

Transportée à l'Hôtel-Dieu, la victime y est décédée peu après. La meurtrière a été envoyée au dépôt dans la soirée.

## La natalité dans le Nord

LA COMMISSION DEPARTEMENTALE S'INQUIÈTE DE LA MORTALITÉ INFANTILE SIGNALÉE DANS LA RÉGION DE DUNKERQUE.

La Commission du Nord de la Natalité s'est réunie hier à la Préfecture sous la présidence de M. Démolon, M. Hudelo, préfet du Nord, assisté à cette assemblée par M. Mathon-Mottet, directeur départemental des statistiques et des naissances et décès de 1927 par rapport aux années antérieures et tout particulièrement les années infantes. Il a été surtout attiré par les statistiques de la région de Dunkerque.

En outre de cette question tout particulièrement intéressante sur laquelle nous n'avons pu obtenir des détails, ce qui est regrettable, la Commission a entendu M. Mathon-Mottet, qui a présenté au Congrès de la Natalité de Reims ; 2<sup>e</sup> exprimé le désir qu'un service d'infirmeries visitées de l'enfance soit créé dans le Nord et que le veau également qui soit appliqué à toutes les familles, riches comme pauvres, le service de protection de l'enfance ; 3<sup>e</sup> que les communes et les départements soient encouragés à se réunir par des primes et sur la modèle de Werwick la réorganisation.

## Le procès Mestorino

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le reste des répliques se perd dans le tumulte et le Président suspend l'audience. Dans la salle, c'est le spectacle d'un champ de foire tant les discussions sont passionnées.

### « JE SUIS UN PAUVRE HOMME » DIT MESTORINO

A la reprise, M. Pénocchi, bijoutier, déclare qu'il acheta 10.000 fr. une bague volée à Truphème et la revendit 12.500 fr. deux jours plus tard. Mestorino toucha le prix de cette vente, le 13 mars au matin.

Mestorino, qui l'incident précédait l'acte très accablé, se lève, dit encore une fois : « Je suis un pauvre homme » et éponge sur ses joues les larmes et le sueur.

## L'ATTITUDE DE LA FEMME DE L'ACCUSE...

LA QUESTION DE LA COUVERTURE... Maintenant, un inspecteur de police, M. Mongel, rapporte que Mme Mestorino, lorsqu'on lui demanda si elle avait vu son mari fuir, lui demanda pardon.

LE PRÉSIDENT. — Pourquoi, Mestorino, votre femme vous demandait-elle pardon ? Est-ce que ce ne sont pas ses appétits exagérées, son amour du luxe, qui vous ont poussé au crime ?

« J'étais un travailleur, se borne à répondre M. Maurice GARÇON. — Mestorino nous a déclaré que la couverture fut achetée le jour du crime, à quatre heures. Or, il nous a dit aussi que le cadavre fut placé dans un placard, la tête en bas. Que pense le témoin de ce rapprochement ?

LE TEMOIN. — C'est impossible. Si le cadavre dans le placard n'avait pas été enveloppé, il y aurait trace de sang. Il n'y en a pas, donc la couverture a été apportée avant quatre heures et le cadavre, dans le placard, en était enveloppé.

MESTORINO. — J'ai étanché le sang avec un chiffon. — Pas possible, on aurait tout de même retrouvé les traces.

## M<sup>e</sup> CHARNAUX FAIT L'ÉLOGE DE SON GENRE

Après un nouvel incident entre M<sup>e</sup> Raymond Hubert et Maurice Garçon, on passe à l'audition d'un autre témoin.

M. Sostler était le bénéficiaire de la traite de 35.000 fr. que Truphème présentait à Mestorino. Truphème ne reparut pas et ce fut contre lui que M. Sostler déposa une plainte. Expert comptable, M. Poirier établit que la situation financière de Mestorino était particulièrement difficile : 85.000 francs de déficit.

La belle-mère de Mestorino, Mme Charnaux, citée par erreur, vient affirmer d'une voix posée : « Mon genre était le meilleur des genres. Il était bon, doux. Il n'aurait pas fait de mal à une mouche ». (Rumeurs.)

LE AVOCAT GÉNÉRAL. L'expression est pour le moins malheureuse.

Mme Charnaux, après quelques larmes, se retire.

## LE BUREAU ENSANGLANTÉ

M. Bayle, inspecteur de l'identité judiciaire, a relevé dans l'appartement de Mestorino, le position des tâches de sang. Mestorino, qui jeta le costume taché de sang dans un égout.

LE PRÉSIDENT. — C'est la première fois que vous le dites. Et votre femme ne s'est pas aperçue qu'il vous manquait des vêtements ?

MESTORINO. — Non, monsieur le Président.

M. BAYLE poursuit : Les gouttelettes de sang avaient été projetées partout dans la pièce et cela semble indiquer une poursuite de la victime par le meurtrier.

## LES AMANTS DE LA BELLE-ŒUR

Un policier a recueilli des renseignements de moralité sur Mestorino et sa belle-sœur. Les renseignements sont très défavorables. Elle avait trois amants à la fois, qui venaient la voir à la tour de Sens.

LE AVOCAT GÉNÉRAL. Je dois indiquer que Mlle Charnaux a protesté. Elle a trois fois à la fois.

Ce sont maintenant les témoins de la partie civile. M. Jacques Foret, président d'une Association de diamantiers, a relevé une foule de faits anormaux dans la conduite de Mestorino.

M. Maurice GARÇON. — En février, Mestorino s'est fait confier par Truphème 340.000 francs de pierres.

— Qui avait demandé à Mestorino des pierres ?

Mestorino ne peut fournir aucune précision.

## M<sup>e</sup> RAYMOND HUBERT SOULÈVE UN NOUVEL INCIDENT

Puis, comme le premier juré pose certaines questions au sujet de la traite de 35.000 francs et que l'avocat général répond que la dite traite n'a été présentée à Mestorino qu'à midi, M<sup>e</sup> Raymond Hubert s'écrit :

M. Mestorino n'existe plus, l'instruction n'existe plus, elle a été menée trop rapidement. Jamais on n'a mené si rapidement une affaire. On a voulu accélérer très vite Mestorino sur ces bancs et l'hummer seul.

LE AVOCAT GÉNÉRAL. — Ah ! ce n'est pas ainsi que l'on procède. La rapidité de cette instruction. Elle n'a été rapide que parce que les aveux de Mestorino paraissaient sincères, parce que les témoins ont menti pour confirmer ces aveux.

M<sup>e</sup> Hubert s'emballe et soulève à plusieurs reprises les protestations de l'assistance. Enfin, le voilà qui se rassied.

On entend ensuite d'autres témoins, dont un diamantier, qui fut chargé de recueillir chez les bijoutiers les fonds nécessaires à l'offre d'une prime destinée à retrouver l'assassin de Truphème. Il s'adressa à Mestorino, qui refusa : « Cette affaire-là a déjà coûté trop cher, m'a-t-il dit. J'ai du mal à gagner mon « blitack ».

## LA PATHÉTIQUE DÉPOSITION DE M<sup>e</sup> MESTORINO

Voici maintenant les témoins de la défense.

Un athlète, bien vêtu, Marcel Mestorino, frère de l'accusé.

« Messieurs les jurés, dit-il, au nom de ma mère, au mien, je viens demander pardon à M. et Mme Truphème. Mon frère était un honnête homme. Il a dû agir dans un moment de folie ».

Mme Mestorino, maintenant, l'épouse ; fureur, collier de perles, chapeau de paille noire. Elle s'accoude à la barre et pleure.

« Mon homme (sic) était si bon pour moi ! Tout ce qu'on lui reproche aujourd'hui ses dépenses, ses sorties, c'est moi qui en suis responsable. Quand il est revenu, le soir de cette chose abominable, il m'a dit : « Je suis en retard ». Je lui ai dit : « Tu es en retard ». C'est ça que tu reproches à mon homme ! Il ne pouvait pas m'avouer à moi ; il m'aurait perdue. Il aurait perdu mon amour. Je l'aime depuis 16 ans ».

A son tour, Mme Mestorino s'écroule sur une chaise, sanglotant, supplie :

« Non, il n'a pas volé ! J'apporte la preuve. Voici mon contrat ; tout était là, mes bijoux... »

De tous ses membres, Mme Mestorino tremble et la voix qui se jure vers son

## Ce que fut le XXXV<sup>me</sup> concert radiophonique du « Réveil du Nord »

ENCORE UN BEAU SUCCÈS

Le 35<sup>e</sup> Concert Radiophonique organisé par le « Réveil du Nord » et diffusé hier soir, comme les précédents, remporta un joli succès. La séance débuta par « La Vierge Joyeuse » de Lehár, harmonisée par « L'ORCHESTRE RADIO-P.T.T. Nord », qui se fit entendre ensuite dans « Luna Valise » de Lincke et « Madama Butterfly » de Puccini.

M. DORCEL, baryton, qui se fit entendre, chanta le difficile « Prologue » de Paganini de Léon Cavallo et les « Trois Hussards » de Lomel.

M<sup>lle</sup> Marie HAYEM, nous prêtait cette fois, son double concours, d'accompagnatrice et de virtuose.

Le technicien consommé du clavier, elle exécuta le « Concerto » de Chopin, l'« Accordéon » de Liszt, et le délicieux « Chant de Fleuve » de Fernand Lemaire. Ce fut un vrai régal pour les amateurs de bonne musique.

Le Samedi Humoristique du « Réveil du Nord » par notre collaborateur Auguste LABBE, apporta dans le concert son habituelle note de gaieté. C'est aux accents berceurs du « Pât d'Artichaut », par lequel furent exécutés le « Secrétaire de la direction et des services administratifs » de Paul Charrier.

Notre confrère René GAS, docteur en droit, et notre collaborateur en chef adjoint du « Petit Parisien », ont obtenu un succès et brillante carrière journalistique.

## Miss France a obtenu le 2<sup>e</sup> prix du concours de beauté de Galveston

On mande de Galveston (Texas) : Le concours de beauté a eu lieu. Quarante et une candidates participèrent, parmi lesquelles se trouvaient les nations étrangères. Mlle Ella Anderson, de Chicago, a été proclamée reine de beauté de l'univers. M<sup>lle</sup> Raymond Allain (Miss France) obtint le deuxième prix et M<sup>lle</sup> Livia Maracci, de Rome, le troisième prix.

## Pour la famille Valenduc

Voici le détail de la dixième liste de souscription au bénéfice de la malheureuse famille nombreuse Valenduc, de Verlinghem :

M. Flament Usar, 11, rue Poincaré, Lens, 50 fr. ; Mme Flament François fils, 11, rue Poincaré, Lens, 5 fr. ; Pour la santé de notre Roger, 5 fr. ; Un groupe anonyme de Enseignement, 75 fr. ; Pour la santé de notre petit Jacques, 5 fr. ; Mlle Emilia Soulier, 84, rue de la République, Lille, 10 fr. ; M. Deschamps d'Hersin-Couplon, pour que sa prière soit exaucée, 5 fr. ; une collecte faite par M. Vandevoir-Maillard, librairie-papeterie à Vieux-Condé, 10 fr. ; M. Deschamps, coureur cycliste, 1 fr. 50 ; Deudon, coureur cycliste, 1 fr. ; Damien Emile, 1 fr. ; Pion, 1 fr. ; J.-M. Dubois, 5 fr. ; Anonyme, 10 fr. ; Anonyme, 10 fr. ; M. Deschamps, 5 fr. ; Emile, 5 fr. ; Still, concierge de la mairie, 5 fr. ; Paul Bay, 5 fr. ; Ponceaux, 0 fr. 50 ; Anonyme, 3 fr. ; Anonyme, 1 fr. ; Heiser, 1 fr. ; M. Pichon, 10 fr. ; Fozier, 1 fr. ; Doménio Titaviani, 3 fr. ; Vanobert Arthur, 1 fr. ; S.D. Vieux-Condé, 10 fr. ; Anonyme, 2 fr. ; Cauliez, 10 fr. ; M. Deschamps, 10 fr. ; Produits des troncs placés devant mon magasin, 75 fr. ; Binot Paul, Grand-Route, Auchy-les-Mines, 10 fr. ; D.E. Bruyat-Artois, 10 fr. ; Pour la santé de nos enfants de ma sœur, Elé, Anzin, 20 fr. ; Pour que ma famille se porte bien, A.J. Anzin, 5 fr. (Total : 225 fr.) ; Des nouvelles lettres, salons de M<sup>lle</sup> Fantasia, la Grand-Hôtel, à Plombières-les-Bains (Vosges), 10 fr. — Total de la dixième liste : 510 francs.

LE PRÉSIDENT. — Cette vérification a été faite. D'abord, Mlle Charnaux a déclaré s'être adressée à une vendeuse, puis à un vendeur. Nous entendrons le chef de rayon.

M<sup>e</sup> Raymond HUBERT. — Faites entrer Mlle Suzanne Charnaux.

LE PRÉSIDENT. — J'ai peur qu'elle ne se trouve mal.

L'HUISSIER. — Elle vient de se trouver mal, en effet, dans le couloir.

LE CHEF DE RAYON. — Au jour indiqué, nous n'avons débité aucune couverture au prix indiqué de 90 fr. Aucune couverture n'a été achetée. Les fiches de pointage sont formelles. (Sensation.)

## M<sup>e</sup> CHARNAUX NE CÈSSE DE SANGLÔTER

Suzanne Charnaux est ramenée à la barre. Elle pleure.

LE PRÉSIDENT. — Quel prix avez-vous payé la couverture ?

— LE TEMOIN. — Je ne sais plus. Je suis allée à ce magasin. Je ne jure sur la tête de mon père, qui est paralysé.

M<sup>e</sup> GARÇON. — Quel prix a-t-elle indiqué ?

LE TEMOIN. — Je ne peux plus me rappeler. Je ne peux plus. (Sensation.)

M<sup>e</sup> HUBERT. — Enfin, le prix approximatif ?

LE TEMOIN. — Ah ! là, là, je ne sais plus. Mais c'est moi qui suis allée à ce magasin.

M<sup>e</sup> Garçon, par des questions précises, veut amener une réponse précise, c'est en vain. Il n'obtient que des sanglots. Il s'écroule sur sa chaise.

LE TEMOIN. — Le vendeur me nous a indiqué Mlle Charnaux n'a pas vendu ce jour-là de couverture de voyage.

M<sup>e</sup> GARÇON. — Il y a dans cette affaire ceci d'étonnant, que chacun ment et se scolarise pour sauver l'écouleur. Nous avons assisté à un mensonge de plus.

On montre au chef de rayon la couverture. Demain, il rapportera un renseignement précis concernant les objets similaires.

LE PRÉSIDENT. Je dois indiquer à M<sup>lle</sup> Charnaux que Mestorino, jusqu'à présent, n'a pas cherché l'assassin du crime de Bailleul-Sire-Berthoult, qu'on peut être réfugié dans ces parages. Ces investigations n'ont pas donné de résultat.

## LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Orageux, très nuageux avec éclaircies, averse et vent de Sud-Est à Sud. Température stationnaire.

## Pour joindre à la fin d'une salade un goût exquis et savoureux, n'employez que L'HUILE DE TABLE DES CHARTREUX

## Des battues dans le Douais

La nuit de mardi à mercredi, les brigades de gendarmerie de DOUAI, DORIGNIES, LEFOREST, ROUVROY, ont procédé à des battues à ESQUERCHY, LAUVIN-PLANQUE, BEAUMONT, QUIERRY-LA-MOTTE. Les brigades ont recherché l'assassin du crime de Bailleul-Sire-Berthoult, qu'on peut être réfugié dans ces parages. Ces investigations n'ont pas donné de résultat.

M. Masson, juge d'instruction, a délivré un mandat de comparution contre M. Peyroussère, commissaire de la brigade mobile, c'est donc ce policier de valeur qui centralisera les indications qui pourront lui être fournies, soit par les policiers communaux, soit par la gendarmerie. M. Peyroussère et ses inspecteurs Faisset et Mariani ne failliront pas à la tâche qui leur est dévolue.

Le maréchal des logis D'Hoore, les gendarmes Denis et Merville, de Vimy, qui se sont beaucoup dépensés pendant ces quelques jours et dont la sérieuse enquête préliminaire utilisaient les policiers, sont sur les lieux en cas d'événements importants.

## Collision entre autos et cy-listes

Le 5 courant, vers 14 h. 30, sur la Grand-Place, une collision s'est produite entre l'automobile pilotée par M. Camille Callweert, représentant de commerce, demeurant à Halluin, rue de la Porte-Rouge et la bicyclette de M. Jules Vandamme, demeurant 26, rue Lacroix. Malgré tous les efforts de l'automobiliste, ce dernier ne put éviter le choc ; heureusement, dans sa chute, le cycliste ne se fit que de légères contusions. Relevé aussitôt, M. Vandamme fut poursuivi sur son chemin.

Les dégâts, qui sont d'ailleurs insignifiants, sont purement matériels.

— Le même jour, au même endroit, vers 6 heures du soir, une seconde collision se produisit entre l'automobile de M. Delbart, habitant rue du Luxembourg, cité Saint-Louis, 10 et un cycliste, M. André

## L'assassinat de la cabaretière de Bailleul-sire-Berthoult

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Sa servante, ses enfants, personne ne s'est rendu compte qu'il se passait quelque chose d'anormal.

De la rue de la Station, un passant qui longe la clôture en treillis peut tout voir dans la cour, jusqu'au cadavre couché contre le mur... et la victime est restée là six heures du rant, attendant la mort.

Le misérable assassin fut servi par les événements, son entrée dans le débit, sa sortie, sont passées inaperçues.

De son côté, Mme Ducoin, s'arrêta devant la fenêtre du cabaret, elle admira les belles fleurs de Mme Pigache ; elle vit l'intérieur de la maison, débit et cuisine, n'aperçut rien sur la table, n'entendit aucun bruit. Il paraissait être à 11 heures 15, c'est-à-dire quelques minutes peut-être avant le drame ?

## FAUSSES PISTES

Un individu, arrêté à Beaumetz-les-Loges par la gendarmerie, fut amené à M. Peyroussère. Il s'agissait du nommé Vion, domestique de ferme chez M. Lefebvre, rue de la Station, à Bailleul, qui avait quitté la région lundi après s'être fait régler son compte.

Dans la salle de la mairie, mise à la disposition par l'aimable secrétaire, M. Accart, M. Peyroussère l'interrogea sans grande conviction, aidé des inspecteurs Faisset et Mariani, vérifia son emploi du temps. Vion fut dans tous les débits de la rue de la Station, sauf chez Mme Pigache où il passa devant la maison par deux fois, vers l'heure probable du crime, mais son alibi fut vite reconnu exact et Vion fut aussitôt relâché.

Quant à l'individu de mauvaise moralité dont nous avons parlé dans notre précédent numéro, les actifs enquêteurs n'ont pas décelé des témoins qu'il avait dormi dans une étable, vers midi, le jour du crime, chez le lieutenant des sapeurs-pompiers de Fampoux. C'est lui qui prit la fuite à la vue des gendarmes, ayant sans doute quelque chose sur la conscience. Il n'a pas encore été rejoint.

## DES INDICATIONS PRÉCISES

Les fils de la victime, Jean et Célestin, lorsqu'ils reprirent leurs études, ont communiqué quelques renseignements très importants, qui, peut-être, orienteront les recherches plus sûrement. Un client, habitant la région des mines, qui venait encore de temps en temps chez Mme Pigache, devait à cette dernière une somme d'une centaine de francs. Les actifs enquêteurs n'ont pas négligé cette indication et s'assurent de l'emploi du temps de cet individu.

D'autres points capitaux sont venus depuis guider les policiers, qui veulent se débarrasser des pistes trop nombreuses et imprécises et se concentrer sur les faits certains. Mme Pigache tenait un dépôt de liquides de la brasserie Bécu, de Fampoux. Elle avait un contrat qui l'engageait à régler par quinzaine. Le paiement devait avoir lieu mardi dernier ; le crime a eu lieu lundi, c'est-à-dire, la veille du règlement. Le misérable ignorait-il les conditions commerciales de la maison ; il savait Mme Pigache seule dans la journée. Il n'ignorait pas où elle plaçait son argent.

## DANS L'EXPECTATIVE

Peut-on retenir, dans ces conditions, le crime accompli par un vagabond de passage, par un client d'occasion, aidé par des coïncidences ?

La brigade mobile ne perdra pas son temps en poussant à fond son enquête sur ces données et, ce faisant, les recherches deviendront plus faciles, le cercle d'étroitesse du meurtrier, ainsi circonscrit, ne serrera davantage, jusqu'au jour, que nous souhaitons connaître les conditions exactes de la mort de la cabaretière. Le meurtrier viendra enchaîner le bras meurtrier.

Malgré toutes les recherches, l'arme du crime n'a pu être découverte. Se trouve-t-elle dans les champs ensemenés ou dans un puits voisin ?

M. Masson, juge d'instruction, a délivré un mandat de comparution contre M. Peyroussère, commissaire de la brigade mobile, c'est donc ce policier de valeur qui centralisera les indications qui pourront lui être fournies, soit par les policiers communaux, soit par la gendarmerie. M. Peyroussère et ses inspecteurs Faisset et Mariani ne failliront pas à la tâche qui leur est dévolue.

Le maréchal des logis D'Hoore, les gendarmes Denis et Merville, de Vimy, qui se sont beaucoup dépensés pendant ces quelques jours et dont la sérieuse enquête préliminaire utilisaient les policiers, sont sur les lieux en cas d'événements importants.

## BON POUR LES ASSISES

Pour terminer l'interrogatoire, le juge d'instruction procéda devant Dumez à l'ouverture des scellés apposés sur les documents destinés à assurer l'existence du pauvre mouton. L'ancien maire se défendit d'avoir détourné cet argent et déclara qu'un pouvoir, ce bon et dû forme, avait été signé et que ce n'était pas lui qui avait détourné cet argent. M. Wallard, membre du conseil d'administration de la Coopérative. Il ajouta qu'il s'était fait remettre cet argent dans le but de le remettre à son tour. On peut dire qu'il avait placé ces fonds remis à lui personnellement, et non au maire de Bailleul, dans la fabrique de tulle qu'il possède à Esquermoise. On sait que M. Wallard a été rélégué le pouvoir dont parle Dumez, mais ce qu'on sait, c'est que M. Liefoghe père, qui a jamais été consulté sur le placement de cet argent, n'a jamais dit qu'il ne sait ni lire, ni écrire, ni même signer. Cette affaire reste donc encore à éclaircir.

## ARRESTATION A ARRAS D'UN ANCIEN DIRECTEUR DE CONTENTIEUX

M. Masson, juge d'instruction à Arras, a mis sous mandat de dépôt le nommé Louis Salve, ancien directeur de Contentieux à Arras, actuellement directeur du journal « Commerce et Industrie », 100, rue du Mallin, à Lille.

Cet individu est accusé d'avoir soustrait à un fermier de Louasart une somme de 3.000 francs à titre de provision pour mener une action en justice dont 8.000 francs de ressort, les fermages au propriétaire et 4.000 francs qu'il avait déposés par M. Walter, député, et l'ancien directeur de Contentieux à Arras, actuellement directeur du journal « Commerce et Industrie », 100, rue du Mallin, à Lille.

Cet individu est accusé d'avoir soustrait à un fermier de Louasart une somme de 3.000 francs à titre de provision pour mener une action en justice dont 8.000 francs de ressort, les fermages au propriétaire et 4.000 francs qu'il avait déposés